

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N° II-AS239

présenté par

M. Maudet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	5 000 000
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	0
Revalorisation des salaires des aides à domicile au niveau du SMIC (<i>ligne nouvelle</i>)	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.es membres du groupe LFI-Nupes demandent la revalorisation des salaires des aides à domicile au niveau du SMIC.

« On manque constamment de bras. La plupart lâchent l'affaire au bout de quelques mois, et je ne peux que les comprendre. C'est éreintant, on assiste à des choses difficilement supportables, tout ça pour gagner une misère » explique Marie, aide à domicile.

Les aides à domicile sont très majoritairement des femmes, qui s'occupent de nos proches les plus fragiles, frappés par la vieillesse ou le handicap. Alors qu'elles s'occupent des plus vulnérables de nos proches, elles-mêmes ne sont pas en sécurité, notamment face à l'inflation galopante. Leurs salaires ne sont ni à la hauteur, ni digne du service qu'elles rendent à notre société. Pour cause, la rémunération mensuelle brute moyenne est aujourd'hui de 1 520 euros pour les auxiliaires de vie sociale (98 % du SMIC), de 1 132 euros pour les employés à domicile (73 % du SMIC) et de 1 145 euros pour les agents à domicile (74 % du SMIC). Ce sont des rémunérations bien trop faibles pour pouvoir vivre convenablement. Pour permettre à toutes les aides à domiciles de vivre dignement de leur travail, il est plus qu'urgent de revaloriser leur salaire mensuel au niveau du SMIC.

Par cet amendement d'appel, nous proposons donc le prélèvement de 5 millions d'euros en AE et en CP sur l'action 11 « Prime d'activité et autres dispositifs » du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » pour abonder d'autant en AE et en CP un nouveau programme « Revalorisation des salaires des aides à domicile au niveau du SMIC ».

Il s'agit ici d'un amendement d'appel, la somme ne pouvant être suffisante pour atteindre l'objectif décrit dans l'amendement.

Les règles de recevabilité nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage.